

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 31 mars 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à M. IMMER Alain		
GUINDT Philippe		

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme		
PEREIRA Julien		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte. Monsieur SVEC Jean rejoint le Conseil à 20h08 et participe à compter du point 5 « Vote du Budget ».

Objet : 2023 - 709 Autorisation de signature d'un devis pour des travaux de peinture au Péricolaire et salle de motricité

Considérant que depuis la construction du groupe scolaire, et la première rentrée en septembre 2015, il y a eu uniquement une rénovation des peintures sur une première partie au niveau des couloirs et dégagements de l'école, effectuée par Monsieur Daniel Jarosz en 2022.

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de peinture au péricolaire et dans la salle de motricité un devis a été demandé à Monsieur Daniel Jarosz de Sierck-les-Bains, qui s'élève à 6 326,34 € H.T.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis n° 316 08 22 01 du 08 aout 2022, de Monsieur Daniel JAROSZ pour un montant de 6 326,34 € H.T. (pas de TVA applicable en sa qualité d'auto-entrepreneur).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 avril 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 08/04/2023
Le Maire,

